

DRAPEAUX DU SESG : LIGNES DIRECTRICES

Il est normal que nos membres veuillent être identifiés visiblement comme faisant partie du SESG, aux cérémonies, aux manifestations et à d'autres rencontres et rassemblements publics.

On peut se procurer des drapeaux du SESG auprès de nos vice-présidents régionaux sur demande faite au bureau national.

Les lignes directrices suivantes ont été établies afin d'assurer une utilisation standard de ces drapeaux:

Le bureau national du SESG remettra un drapeau à chaque vice-président régional, sur demande.

Le vice-président régional sera responsable du soin du drapeau.

Sur demande, le vice-président régional peut prêter le drapeau à une section locale.

Le drapeau peut être utilisé lors de cérémonies ou autres événements, selon que cela est jugé approprié.

Les sections locales pourront acheter des drapeaux et les utiliser lors de cérémonies ou autres événements, selon que cela est jugé approprié.

L'utilisation du drapeau par les vice-présidents régionaux ou les sections locales doit être approuvée au préalable par le bureau national.

À noter que, à notre congrès national triennal de 1999, on avait remis à chaque section locale une bannière du SESG en vinyle.

(Mars 2006)